



RÈGLE DE VIE DE L'AUBERGE SAINT-CHRISTOPHE

1. ACCUEIL

- L'accueil se déroule tous les soirs, du 5 décembre 2025 au 12 mars 2026, de 19h30 à 8h00 le lendemain (9h00 le week-end). Les hôtes dorment chaque soir à l'auberge.
- La porte ferme à 22h15. Il n'est plus possible d'entrer avant 7h00 le lendemain (8h00 le week-end).
- Si une situation s'avère difficile à vivre pour un hôte, il le signale à une personne de confiance.

2. PONCTUALITÉ

- Les horaires doivent être respectés par tous : arrivée à 19h30 pour les hôtes et les deux cuisiniers, à 20h00 pour le convive, à 22h00 pour le veilleur.
- Extinction des feux à 22h45 au plus tard, réveil à 7h00 (8h00 le week-end), départ à 8h00 au plus tard (9h00 le week-end).

3. RESPECT

- L'auberge est un lieu de repos, de rencontre et d'amitié. L'écoute et la bienveillance y règnent. Chaque personne qui y entre s'interdit tout acte ou parole de violence, et s'engage à ne consommer ni alcool ni drogue.
- Pour préserver le calme, le téléphone portable ne peut être utilisé qu'à l'extérieur. Pas d'appel dans l'auberge (mode silencieux la nuit) et pas de téléphone pendant le dîner.
- Il n'est pas possible de fumer (uniquement à l'extérieur, sur le trottoir, en face de l'auberge).

4. HYGIÈNE

- Chacun prend soin de son hygiène personnelle. Chaque soir, dès leur arrivée, les hôtes se douchent. Des serviettes et des produits d'hygiène sont à leur disposition.
- L'auberge doit rester propre et rangée. La participation généreuse de tous est sollicitée. Les hôtes se voient confier chacun un service hebdomadaire.
- Chaque matin, les "coins nuit" sont rangés. Les hôtes peuvent laisser leurs affaires dans leur casier.
- En cas de problème de santé, les hôtes doivent le signaler à une personne de confiance.

5. COMMUNAUTÉ

Le repas se prend autour de la table. Même fatigués, même s'ils ne mangent pas, les hôtes et les bénévoles s'assoient ensemble le temps du dîner.

À Paris, le (date)
(signature)